



TABLE-RONDE "PERFORMANCE"

DANS LE CADRE DU "REGROUPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE"

22 MARS 2013, SAINT-MALO, 15H30 - 18H

COMPTE-RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Dominique DUVIGNEAU (Elu LBA)
ANIMATEURS	Dominique DUVIGNEAU (Elu LBA) et Jonathan BALESTON-ROBINEAU (CTS)
PARTICIPANTS	<p><u>Elus représentant la Ligue :</u> Jean-Marc BERAUD Dominique DUVIGNEAU</p> <p><u>Groupe de travail "Performance" :</u> Michel COCHARD Cyrille LE NADER Jean-Charles GICQUEL (représentant le Stade Rennais) Alain DROGUET Jonathan BALESTON-ROBINEAU, CTS</p> <p><u>Représentant communication Ligue :</u> Clément BAJON</p>

OBJET DE LA REUNION

Dans le cadre du "Regroupement de l'Excellence Sportive" organisé à Saint-Malo les 22 et 23 mars 2014, la Ligue a souhaité profiter de l'occasion pour réunir les dirigeants de clubs représentés au sein du Groupe Bretagne 2014, et les associer aux travaux du groupe de travail "performance". La thématique retenue pour cette après-midi d'échanges était liée aux structures et niveaux de structuration : "*Un club peut-il accompagner un athlète de sa formation à l'école d'athlétisme, jusqu'aux Jeux Olympiques ? La progression d'un sportif vers le haut-niveau est-elle liée au niveau de structuration de son club d'appartenance ?*".

Il est regrettable que si peu de clubs se soient donné la peine de répondre à cette invitation, et d'être présent ou de s'excuser.

CONSTATS & QUESTIONNEMENTS

Les échanges entre participants ont permis de dresser **quelques constats** :

- ↳ lorsqu'on parle de performance, d'accès au haut-niveau (équipes de France) et de sport de haut-niveau, **le projet individuel du sportif** reste / doit rester un élément central de l'analyse (sa démarche ; sa volonté ; ses choix pour s'entourer ;

PARTENAIRES PRINCIPAUX



**Crédit Mutuel
de Bretagne**
La banque à qui parler

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



- ↳ lorsqu'on parle de performance, d'accès au haut-niveau (équipes de France) et de sport de haut-niveau, **la qualité et le niveau de développement de l'environnement et du réseau** est déterminant (agencer les différents temps de vie, minimiser les temps de déplacement, lien club-établissement scolaire, qualité et régularité du suivi médical, suivi scolaire, capacité du club à accompagner l'évolution du sportif en termes de déplacements, de stages et de matériel technique tel que des perches, etc.) ;

Les échanges ont ensuite permis d'identifier **un certain nombre de "question clés"** sur ce sujet :

- ↳ *quel est le rôle d'un club, d'un comité, d'une ligue dans ce domaine ?*
- ↳ *quelles sont les conditions de réussite d'une structure permanente d'entraînement ?*
- ↳ *y-a-t-il besoin de structures permanentes d'entraînement ?*
- ↳ *comment créer du lien entre "culture de club" et "culture de structures d'entraînement", ou plus largement encore du lien entre chaque entité qui peut accompagner un sportif ? (club, comité, ligue, structure permanente d'entraînement)*

REFLEXIONS COLLECTIVES & PROPOSITIONS

1/ Le rôle de chaque acteur

- ↳ les participants reconnaissent la nécessité, pour chaque acteur, de bien identifier le rôle qui lui incombe dans l'accompagnement d'un sportif - au-delà, il convient même que ces acteurs s'accordent entre eux sur leurs rôles respectifs.
- ↳ **Pour les clubs**, le PES de la FFA est un repère institutionnel en la matière :
 - "Les clubs ont un rôle d'acteur essentiel dans la mise en œuvre du PES. Ils interviennent tout particulièrement à 4 niveaux :
 - ✓ la formation de base et l'entraînement quotidien des athlètes ;
 - ✓ l'accompagnement des athlètes dans leur progression et leur carrière ;
 - ✓ le soutien à la performance et le développement de l'expérience de la compétition ;
 - ✓ le repérage et la formation de base en amont du PES dans le cadre de la pré-filière.
 Dans ce cadre, ils interviennent à tous les niveaux de la carrière des athlètes"
- ↳ **Pour les comités**, leur champ d'intervention se situe dans les catégories jeunes jusqu'à la pré-filière, c'est à dire l'identification et le suivi des athlètes à potentiels minimes ; les comités mettent généralement en place des actions de type stages BE/MI, inter-comités ; certains comités (22 et 35 en Bretagne) coordonnent des Centres Labellisés d'Entraînement (CLE) ;
- ↳ **Pour la ligue**, le champ d'intervention se situe dans le prolongement de celui des comités, à partir de la pré-filière qui peut être organisée et structurée de manière partagée entre la ligue et ses comités ; la LBA met notamment en place une Equipe Technique Régionale (ETR - stages régionaux), un Groupe Bretagne, un suivi des sportifs inscrits sur liste ministérielle, une SSU, un Centre Régional d'Entraînement

2/ Les structures permanentes d'entraînement et les clubs

- ↳ le **club** est la **cellule initiale et centrale de formation** des athlètes : c'est par les clubs, et donc les bénévoles dans la grande majorité des cas qui y sont investi, que démarrent et progressent les sportifs dans leur pratique athlétique ;
- ↳ **le sportif est avant tout un élève** ou un **étudiant** ; tout projet et accompagnement de projet se doit de positionner son analyse à partir de ce point ; c'est de ce point que partent les parents de sportifs ;
- ↳ **l'évolution d'un sportif vers un niveau supérieur de performance engendre un certain nombre de besoins** qu'il convient de bien identifier :
 - plus de déplacements à prendre en charge dans l'année, notamment avec les championnats de France
 - des participations en stages, régionaux voire nationaux auxquels l'athlète pourra être sélectionné
 - nécessité de favoriser le projet sportif et notamment les conditions d'entraînement (installations sportives, matériel, etc.) et de compétition (niveau d'adversité, positionnement dans le calendrier, etc.)
 - disponibilité de l'entraîneur, pour l'entraînement comme le suivi en compétition

- compétences de l'entraîneur face à un individu et pour qui il faudra être capable de s'adapter et de faire évoluer ses contenus comme la programmation, dans le cadre d'une "logique de carrière" du sportif en devenir
- ↳ l'organisation et la coordination de tous les acteurs participant à la réussite du double projet est **complexe et difficile à réaliser au cas par cas** : aménagements éventuels d'emplois du temps, suivi scolaire, suivi médical, proximité entre lieu d'étude et lieu d'entraînement, etc.
- ↳ le **club** se doit d'être **lucide** quant à sa **capacité à accompagner le projet du sportif** (en fonction de ses installations sportives, de son matériel, de ses ressources humaines et financières, de sa capacité à répondre aux besoins de l'athlète dans son projet comme par exemple les groupes d'entraînement, le volume d'entraînement hebdomadaire, etc.) ;

A partir de cette analyse, il apparaît qu'**au regard des exigences du sport de haut-niveau** et des conditions communément reconnues qu'il convient de réunir pour **y accéder** (aménagement du double projet, unité de lieux autant que possible, s'entourer des compétences nécessaires et adéquates face au niveau de performance du sportif, etc.) :

- ↳ les **structures permanentes d'entraînement** trouvent leur **intérêt** dans l'accompagnement des projets individuels des sportifs qui **ne peuvent réunir**, dans leur club d'origine, **toutes les conditions** à la poursuite optimale de leur double projet, ces structures permettant d'assurer suivi sportif et technique, suivi médical obligatoire et continu, suivi scolaire, sur des installations sportives adaptées et dans un environnement favorisant le développement d'une culture de l'entraînement (regroupement d'athlètes à potentiel investis dans l'entraînement) ;
- ↳ les **sportifs appartenant à des clubs particulièrement structurés**, capables de répondre à l'ensemble des besoins de leurs athlètes et d'assurer des conditions optimales de formation, **n'ont pas nécessairement besoin** d'une structure permanente d'entraînement ; les dispositifs et actions d'accompagnement mis en place par la LBA viennent compléter cet accompagnement quotidien assuré par le club (ETR, stages, Groupe Bretagne, etc.) ;

3/ Les besoins en Bretagne

- ↳ la **neutralité** des structures permanentes d'entraînement est un élément déterminant de leur fonctionnement et de la réussite du système ;
- ↳ cette neutralité dépend à la fois du positionnement et du discours des cadres intervenants au sein des structures ; mais également du **partage collectif du projet** de chaque sportif et de ses incidences (le club est-il en mesure de l'accompagner ?) - une personne ressource, un interlocuteur privilégié pourrait se charger d'organiser ce type **d'entretien** dans chaque cas d'entrée en structure ;
- ↳ la capacité d'accueil des structures (**internat**) est déterminante pour que tous les bretons puissent prétendre intégrer ces structures si leur projet les y conduit ;

Dans tous les cas, **l'information** des acteurs, pour cela la **communication** autour des dispositifs / actions / structures proposés sont des principes fondamentaux.

"Les athlètes font les structures, les athlètes déterminent leur projet"

Nous sommes tous des accompagnateurs